



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Diagnostic amiante et plomb avant travaux dans le cadre de la rénovation de la cité administrative de Melun (77)

Date et heure limites de réception des offres :

**Lundi 06 janvier 2025 à 12h00**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1- OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>4</b>
1.1- OBJET.....	4
1.2- POUVOIR ADJUDICATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE.....	4
1.3- MODE DE PASSATION.....	4
1.4- TYPE ET FORME DE MARCHE.....	4
1.5- DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION.....	4
1.6- VARIANTES.....	5
1.7- PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES.....	5
1.8- NOMENCLATURE.....	5
<b>ARTICLE 2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>5</b>
2.1- COMPÉTENCES ATTENDUES.....	5
2.2- DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	5
2.3- FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT.....	5
2.4- CONFIDENTIALITÉ ET MESURES DE SÉCURITÉ.....	5
<b>ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....</b>	<b>6</b>
3.1- DURÉE DU MARCHÉ.....	6
3.2- RÉPARTITION DES MISSIONS A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE ET A BONS DE COMMANDES SUR BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES.....	6
3.3- MONTANT DU MARCHÉ.....	7
3.4- MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....	7
<b>ARTICLE 4 - RETRAIT ET COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....</b>	<b>8</b>
4.1 CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
4.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	8
4.3 MODIFICATIONS DE DÉTAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	9
<b>ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>10</b>
5.1 PIÈCES DE LA CANDIDATURE.....	10
5.2 DOSSIER D'OFFRE.....	11
5.3 ENGAGEMENTS UNILATÉRAUX DU TITULAIRE.....	13
<b>ARTICLE 6- REMISE DES PROPOSITIONS – CONDITIONS D'ENVOI.....</b>	<b>13</b>
ARTICLE 6.1 – TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE.....	13
6.1.1. Généralités.....	13
6.1.2. Programme informatique malveillant ou « virus » :.....	14
6.1.3. Copie de sauvegarde :.....	14
6.2 – REMISE DES PROPOSITIONS SOUS FORME PAPIER.....	14
<b>ARTICLE 7- JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>15</b>
7.1 – EXAMEN DE LA CONFORMITÉ DU DOSSIER.....	15
7.2 – EXAMEN DES CANDIDATURES.....	15

7.3 – EXAMEN DES OFFRES.....	15
7.4 NÉGOCIATION.....	16
7.5 PRÉCISIONS ET MISE AU POINT .....	16
<b>ARTICLE 8- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>17</b>
8.1 QUESTIONS SUR LA CONSULTATION.....	17
8.2 VISITE DU SITE.....	17
8.3 PROCÉDURES DE RECOURS.....	17

## **ARTICLE 1- OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION**

### **1.1- OBJET**

Le marché objet de la présente consultation a pour objet la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant travaux dans le cadre de la rénovation de la cité administrative de Melun (77).

Le présent marché a pour objet de réaliser l'ensemble des repérages et diagnostics permettant au maître d'ouvrage de réaliser ses obligations en matière d'évaluation des risques professionnels et dans la définition des principes généraux de prévention conformément aux attentes de l'article L4531-1 du code du travail.

Au regard de la date de construction du bâtiment, les missions du Titulaire consisteront à effectuer des repérages amiante et plomb de tous les composants de construction impactés par les futurs travaux.

Conformément aux attentes réglementaires, le Titulaire devra atteindre une visite de la totalité des locaux et parties d'ouvrage impactés par les travaux, en tant de phases que rendues nécessaires en faisant face aux contraintes notamment pour les parties à accès limité.

Lieu d'exécution des prestations est le suivant :

**Cité administrative de Melun  
20 Quai Hippolyte Rossignol  
77000 Melun**

### **1.2- POUVOIR ADJUDICATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE**

#### **Pouvoir adjudicateur :**

Le pouvoir adjudicateur est Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, représenté par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

Son adresse est : Préfecture de Seine-et-Marne – 12 rue des Saint-Pères 77000 MELUN

**Maître d'ouvrage :** Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, représenté par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.

### **1.3- MODE DE PASSATION**

La procédure de passation utilisée est la procédure formalisée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-1, R. 2124-1 ° du code de la commande publique.

### **1.4- TYPE ET FORME DE MARCHE**

Le marché objet de la présente consultation est un marché conclu à prix mixte, comportant une partie à prix global et forfaitaire, et une partie à bons de commandes sur bordereau de prix unitaires.

Il se décompose en :

- Des prestations de base et faisant l'objet d'un prix global et forfaitaire.
- Des prestations, commandées ou non en fonction des besoins par l'émission de bons de commandes au sens des dispositions des articles L.2125-1 1°, R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique et traitées à prix unitaires.

### **1.5- DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION**

#### **Allotissement**

Le marché est unique et n'est pas allotri au sens des articles L2113-10 à L2113-11 du Code de la Commande Publique.

La dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

#### **Tranches**

Le marché ne comporte pas de tranche au sens des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique.

### **1.6- VARIANTES**

Aucune variante n'est autorisée.

### **1.7- PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES**

Le marché objet de la présente consultation ne comporte pas de Prestation Supplémentaire Eventuelle.

### **1.8- NOMENCLATURE**

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Classification complémentaire	Description
71315400		Services d'inspection et de vérification de bâtiments
	71350000	Services scientifiques et techniques dans le domaine de l'ingénierie
	71620000	Services d'analyses
	45262660	Travaux de désamiantage

## **ARTICLE 2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1- COMPÉTENCES ATTENDUES**

Les candidats se référeront à l'article 4.1 du présent RC et à l'article 9 du CCTP.

### **2.2- DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.3- FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### **2.4- CONFIDENTIALITÉ ET MESURES DE SÉCURITÉ**

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

## ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

### 3.1- DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée ferme de douze (12) mois à compter de la date de sa notification.

### 3.2- RÉPARTITION DES MISSIONS A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE ET A BONS DE COMMANDES SUR BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Le détail des missions est précisé à l'article 9.2 du CCTP.

Les prestations suivantes entrent dans les prestations **incluses dans le prix global et forfaitaire** :

#### ➤ Diagnostic amiante

##### Phase préparatoire

Préparation selon les termes du CCTP : Analyse des repérages antérieurs, Intégration des résultats des rapports antérieurs sur ses fonds de plan avant intervention, transmisson du mode opératoire d'intervention en sous-section 4, proposition d'un planning d'intervention, obtenir les accès sur site et/ou les contacts pouvant les transmettre, plan de prévention, obtenir la validation des moyens de réfection auprès du MO.

Fourniture du matériel pour les prélèvements avec sondages destructifs (burineur, scie sabre, carotteuse,etc...) et fourniture des moyens de protections individuelles et collectives relatifs au risque d'émission de fibres d'amiante.

Fourniture des moyens d'accès nécessaires aux investigations exhaustives en intérieur

Fourniture des moyens d'accès nécessaires aux investigations exhaustives des façades

##### Phase d'exécution

Visites pour réalisation du repérage y compris inspection visuelle, sondages destructifs et prélèvements.

Visite dédiée au récolement avec réalisation de prélèvements complémentaires nécessaires pour affinage des ZPSO.

Remise en état de l'étanchéité après sondages d'enveloppe extérieure des bâtiments

Remise en état des éléments investigués suite aux sondages et prélèvements

##### Phase Livrables

Rédaction du rapport de repérage, y compris cartographies précises répondant aux exigences du CCTP. Fourniture d'un document Excel regroupant les tableaux de conclusions du repérage.

Visite de présentation des résultats au MO.

Intégration des remarques de l'AMO et MO dans le rapport

Mise à jour du DTA avec évaluation des états de conservation

#### ➤ Diagnostic plomb

##### Phase d'exécution

Mesure par appareil portable à fluorescence X

Rapport de diagnostic plomb avant démolition sur le site, Fourniture d'un document Excel reprenant l'ensemble des mesures du repérage.

Intégration des remarques de l'AMO et MO dans le rapport

Les prestations suivantes entrent dans les prestations **pouvant donner lieu à l'émission de bons de commande selon les besoins du Maître d'Ouvrage** :

➤ **Diagnostic amiante**

**Analyses de matériaux réalisées par un laboratoire accrédité COFRAC (analyses multicouches) :**

Analyse META à l'unité (MOLP inclus si réalisé)

Prélèvement spécifique et analyse META sur enrobés à l'unité

Prélèvement spécifique et analyse HAP/HCT sur enrobés à l'unité

Analyse META à l'unité délais URGENT (48h maximum) (MOLP inclus si réalisé)

**Mesures d'empoussièvement suite à intervention en milieu intérieur**

Déplacement pour mise en place de pompes

Prix par pompe y compris analyse (mesure sur 8h)

Prix par pompe y compris analyse (mesure sur 24h)

**Accompagnement**

Électricien

Étancheur

Façadier

Nacelle avec chauffeur

**Supplément pour intervention le week-end**

Supplément intervention en week-end

**Réunion**

Visite complémentaire à la demande du MO

Réunion complémentaire à la demande du MO (2 heures)

➤ **Diagnostic plomb**

**Analyses**

Prélèvement et analyse lingette pour contamination surfacique plomb

Analyse pour recherche de la fraction acido-soluble de plomb (en cas d'impossibilité de statuer après mesure in situ au pistolet à Fluorescence X)

**Supplément pour intervention le week end**

Supplément intervention en week-end

**Réunion**

Visite complémentaire à la demande du MO

Réunion complémentaire à la demande du MO (2 heures)

### **3.3- MONTANT DU MARCHÉ**

Le présent marché est constitué d'un prix global et forfaitaire et d'éventuels bons de commande pour les prestations, commandées ou non en fonction des besoins, à prix unitaires.

Le montant maximum des prestations faisant l'objet de bons de commandes pour toute la durée du marché est fixé à 75 000 € HT.

### **3.4- MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT**

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **ARTICLE 4 - RETRAIT ET COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

### **4.1 CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le retrait du dossier de consultation se fait par téléchargement sur la plateforme interministérielle des marchés publics <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence **2024-SGCD77-11-Renov\_cite\_03**

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délai.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- ▪ Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip ou Quickzip par exemple) ;
- ▪ Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader) ;
- ▪ Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordperfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft) ;
- ▪ docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft).

### **4.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC) et ses annexes :
  - Annexe 1 : Bon de visite ;
  - Annexe 2 : DQE
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
  - Annexe 1 à l'AE : la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) ;
  - Annexe 2 à l'AE : le Bordereau de Prix Unitaires (BPU)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Un dossier d'annexes techniques, comprenant les documents suivants :
  - Annexe technique 1 : Normes et règlement applicables
  - Annexe technique 2 : Sigles et abréviations utilisés
  - Annexe technique 3 : Bâtiment A – DTA et rapports de repérage amiante antérieurs
    - DTA, SADEL Ingénierie, 2006
    - DTA, SADEL Ingénierie, 2019
    - RAAT, « Embellissement des sols, murs et plafonds de toutes les pièces sauf cages d'escaliers », ADX, 2020
    - RAAT « Perçage de plafond et plancher pour passage de cable », L3A DIAG, 2022
    - RAAT, « Rénovation de 3 bureaux R+1 et R+2 », Qualiconsult, 2023
    - PRC, Travaux rénovation chaudières, HANNY, 2016
  - Annexe technique 4 : Bâtiment B – DTA et rapports de repérage amiante antérieurs
    - DTA, SADEL Ingénierie, 2006
    - DTA, SADEL Ingénierie, 2019

- RAAT, « Embellissement des sols, murs et plafonds de toutes les pièces sauf cages d'escaliers », ADX, 2020
- RAAT « Perçage de plafond et plancher pour passage de cable », L3A DIAG, 2022
- RAAT, « Prélèvement ponctuel d'un sol au R+1 », C4C, 2023
- RAAT « Rénovation du R+1 », Qualiconsult, 2023
- o Annexe technique 5 : Bâtiment C – DTA et rapports de repérage amiante antérieurs
  - DTA, SADEL Ingénierie, 2006
  - DTA, SADEL Ingénierie, 2019
  - RAAT, « Embellissement des sols, murs et plafonds de toutes les pièces du 6ème étage au 14ème étage » ADX, 2020
  - RAAT, « Embellissement des sols, murs et plafonds de toutes les pièces sauf cages d'escaliers. Rez de chaussée bas au 5ème étage, et du 15ème étage» ADX, 2020
  - RAAT « Perçage de plafond et plancher pour passage de cable », L3A DIAG, 2022
  - RAAT « Création de cloisons au R+1 / R+2 / R+4 », L3A DIAG, 2022
  - RAAT « Prélèvement en façade », ETAIR IDF, 2022
  - RAAT « Toiture terrasse », DC Ingénierie, 2023
- o Annexe technique 6 : Garages-Rapport de repérage amiante antérieur
  - RAAT « Toiture », DC Ingénierie, 2023
- o Annexe technique 7 : Parking-Rapport de repérage amiante antérieur
  - RAAT, Parking, ADX, 2020
- o Annexe technique 8 : Rapports de repérage plomb antérieur
  - RPAT, Bâtiments A-B-C, ADX, 2020
- o Annexe technique 9 : Plans du site
- o Annexe technique 10 : Investigations complémentaires des réseaux enterrés
- o Annexe technique 11 : Détail des surfaces par bâtiment
- o Annexe technique 12 : PV d'essais de résistance au feu des portes coulissantes devant ascenseurs du bâtiment C

**Les diagnostics sont fournis pour information au titulaire sans garantie sur la fiabilité et l'exhaustivité des données et des supports fournis. Il appartiendra au prestataire de prendre toutes dispositions pour juger de leur usage dans le cadre de la réalisation de ses prestations.**

### 4.3 MODIFICATIONS DE DÉTAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que les compléments d'information, les compléments de pièces et autres informations supplémentaires ne seront pas adressés par voie de courriel. L'ensemble des échanges et des communications se dérouleront sur le profil acheteur de la plateforme, conformément à l'article 8.1 du présent Règlement de Consultation.**

## **ARTICLE 5 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet au titre de sa candidature et de son offre.

### **5.1 PIÈCES DE LA CANDIDATURE**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

#### **Justifications quant aux qualités et capacités économiques et financières du candidat :**

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat. Le formulaire DC1 est disponible à l'adresse suivante <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- La déclaration du candidat : (DC2 ou équivalent) comportant le chiffre d'affaires global de la société réalisé au cours des trois derniers exercices. Le formulaire DC2 est disponible à l'adresse suivante <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdictions visées aux articles L.2141-1 et L.2141-4 du CCP et qu'il est en règle au regard des articles L 1512-1 à L 1512-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
  - Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.
  - La remise d'un DC1 ou d'un Document Unique de Marché Européen (DUME) vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur ;
- Les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle
- La copie du ou des jugements prononcés pour tout candidat en redressement judiciaire
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager la société et /ou un extrait Kbis si le signataire est le représentant légal de la société

#### **Justification des moyens matériels et humains dont dispose l'équipe candidate**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

#### **Justification de la capacité technique de l'équipe candidate**

- **Certificats de qualification professionnelle ou d'identité professionnelle** établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent. Les qualifications et habilitations doivent justifier de la capacité du candidat à réaliser les missions indiquées dans les CCTP, et notamment :
  - Certification amiante avec mention
  - Certification plomb
  - Attestation SS4 ou équivalent
  - CACES ou équivalent (pour l'opérateur de la nacelle)
- Une présentation détaillée de **5 références de missions équivalentes de moins de 2**, avec leur montant et les coordonnées du maître d'ouvrage.

**Les éléments produits par le candidat ou chaque membre du groupement candidat devront impérativement être nommés et numérotés comme suit :**

<b>01_DC1</b>	Formulaire DC1 ou équivalent
<b>02_DC2</b>	Formulaire DC2 ou équivalent
<b>03_Assurances</b>	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
<b>04_KBis</b>	Extrait K-Bis de moins de 3 mois
<b>05_Pouvoir*</b>	Pouvoir de la personne responsable du marché le cas échéant
<b>06_Effectifs</b>	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ;
<b>07_Qualifications</b>	Certificats de qualification professionnelle
<b>08_Reférences</b>	Renseignements concernant les références professionnelles du candidat
<b>09_RIB</b>	Relevé d'identité bancaire

*\*Si le signataire du marché est le représentant légal de la société mentionné dans l'extrait Kbis, il n'est pas nécessaire de produire un document intitulé « Pouvoir », sauf en cas de groupement.*

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'invitation à régulariser les candidatures est faite sur la plateforme de dématérialisation mentionnée à l'article 4.1.

Il est ainsi nécessaire que l'adresse courriel indiquée par les candidats soit une adresse valide sans anti-spam rejetant les courriels dans les corbeilles électroniques sans alerte.

Il est vivement recommandé aux candidats d'entrer l'adresse de contact utilisée par le pouvoir adjudicateur dans leurs annuaires électroniques, afin de s'assurer de recevoir l'ensemble des courriels d'informations et mises à jour.

## **5.2 DOSSIER D'OFFRE**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Pour chaque lot, le dossier d'offre l'offre comprendra :

Libellés
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>L'Acte d'Engagement (AE)</b></li><li>➤ <b>La DPGF (décomposition de prix global et forfaitaire), annexe 1 à l'Acte d'Engagement</b></li><li>➤ <b>Le BPU (bordereau de prix unitaire), annexe 2 à l'Acte d'Engagement</b></li></ul> <p>Les cadres ci-joints sont à compléter, dater et signer par le représentant du candidat individuel, ou, en cas de groupement, du mandataire habilité ou de chacun des membres du groupement candidat ;</p> <p>Dans le cas d'un groupement conjoint, les candidats devront préciser dans l'annexe à l'acte d'engagement la répartition des postes techniques par cotraitant ainsi qu'une ventilation valorisée pour chacun d'eux.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Le cas échéant, Annexe 3 à l'AE : formulaire DC4 de présentation d'un sous-traitant ou acte spécial dûment complété</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Le Détail Quantitatif Estimatatif (DQE), dûment complété</b></li></ul> <p>Ce document est à remplir impérativement par les candidats. <b><u>Les quantités déjà renseignées ne doivent en aucun cas être modifiées</u></b>. Le DQE est donné à titre informatif et servira uniquement au jugement des offres (cf. article 7 du présent RC). Il ne présage en rien du nombre de commandes qui sera passé par le pouvoir adjudicateur en cours d'exécution du marché.</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>L'attestation de visite obligatoire</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Un mémoire technique</b> représentant du candidat individuel, ou, en cas de groupement, du mandataire habilité ou de chacun des membres du groupement candidat, comprenant :<ul style="list-style-type: none"><li>○ une note méthodologique intégrant :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <i>Organisation :</i><ul style="list-style-type: none"><li>▪ <i>Organisation des moyens humains,</i></li><li>▪ <i>Les certifications personnelles avec mention,</i></li><li>▪ <i>Les formations SS4 et plomb des ORA prévus</i></li><li>▪ <i>Les CV et compétences (SST, autres repérages, travail en hauteur, etc.) des ORA,</i></li><li>▪ <i>Description de l'organisation des visites en site occupé</i></li></ul></li><li>▪ <i>Moyens techniques affectés à la mission :</i><ul style="list-style-type: none"><li>▪ <i>Moyens matériels de sondage destructif,</i></li><li>▪ <i>Moyens d'accès utilisés,</i></li><li>▪ <i>Moyens de réfection ;</i></li></ul></li><li>▪ <i>Méthodologie :</i><ul style="list-style-type: none"><li>▪ <i>Analyse des documents existant,</i></li><li>▪ <i>Phasage général et planning de mission o Description d'une intervention de repérage en site occupé</i></li><li>▪ <i>Processus SS4 mis en œuvre avec résultats métrologiques associés</i></li><li>▪ <i>Phasage d'intervention</i></li><li>▪ <i>MPC, isolement, protection des surfaces</i></li></ul></li><li>▪ <i>Décontamination des opérateurs</i></li><li>▪ <i>Exemple de plan de repérage amiante et plomb</i></li></ul></li></ul></li></ul>

**Les éléments produits par le candidat ou chaque membre du groupement candidat pourront être nommés et numérotés comme suit :**

<b>01_AE</b>	Acte d'engagement
<b>02_DPGF</b>	Exemplaire du détail des prix globaux et forfaitaires (DPGF) <b>sous format Excel impérativement</b>
<b>03_Mémoire_Technique</b>	Mémoire technique du candidat
<b>04_Bon_Visite</b>	Bon de visite obligatoire

## 5.3 ENGAGEMENTS UNILATÉRAUX DU TITULAIRE

Les documents remis par le candidat retenu à l'appui de sa proposition constituent des engagements unilatéraux de sa part vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, qui pourront à tout moment en exiger le respect. En revanche, s'agissant d'engagements unilatéraux, ils ne confèrent pas de droits au titulaire, de sorte que ce dernier ne pourra s'en prévaloir d'une quelconque manière, en particulier à l'appui d'une quelconque forme de réclamation.

Ces engagements unilatéraux sont les suivants :

- Les réponses aux questions du pouvoir adjudicateur lors de l'analyse des propositions ;
- Les documents joints à l'appui de son offre.

## ARTICLE 6- REMISE DES PROPOSITIONS – CONDITIONS D'ENVOI

Les plis devront être transmis avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Par ailleurs, toute offre non conforme aux règles de transmission définies ci-après ne sera pas acceptée.

### ARTICLE 6.1 – TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE

#### 6.1.1. Généralités

Les soumissionnaires devront répondre sous forme dématérialisée et constituer leur dossier en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

- Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants : • standard .zip;
- Adobe® Acrobat® .pdf ;
- Rich Text Format .rtf ;
- .docx ou .xlsx ou .pptx en version Microsoft Office
- le cas échéant, le format DWF ;
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif

En cas de format différent, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe" ;
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- Traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

### **6.1.2. Programme informatique malveillant ou « virus » :**

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, le document électronique sera rejeté et le candidat sera informé.

### **6.1.3. Copie de sauvegarde :**

Selon l'arrêté du 22 mars 2019, le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ».

Il portera les indications permettant de déterminer l'origine de l'envoi, l'objet du marché et la mention « copie de sauvegarde » :

Raison sociale du soumissionnaire : XXXXXXXXXXXXXXXXXX pour le marché de :

Missions de repérage amiante et plomb avant travaux

**“ Copie de sauvegarde ”**

La transmission de la copie de sauvegarde s'effectuera à l'adresse suivante :

**PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE**

**SGCD/ DFMP**

12 rue des Saints-pères - 77000 Melun

La copie de sauvegarde peut être ouverte dans les deux cas suivants :

\* Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique.

\* Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pas pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

## **6.2 – REMISE DES PROPOSITIONS SOUS FORME PAPIER**

La remise des candidatures et des offres sous format papier n'est pas autorisée.

## **ARTICLE 7- JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **7.1 – EXAMEN DE LA CONFORMITÉ DU DOSSIER**

La composition des dossiers et le respect des dispositions du présent RC seront rigoureusement vérifiés.

### **7.2 – EXAMEN DES CANDIDATURES**

Les motifs d'élimination sont les suivants :

Lorsque la candidature est irrecevable en raison de l'absence ou de l'incomplétude de certains documents.

Toutefois, conformément à l'article R. 2144-2 du Code de la commande publique, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

Dans ce cas, la demande de régularisation indiquera les documents manquants.

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire application des dispositions de l'article R. 2161-4 du Code de la commande publique et ainsi de procéder à l'examen des offres avant les candidatures.

### **7.3 – EXAMEN DES OFFRES**

Après élimination des propositions reçues hors délais (article R.2143-2 du Code de la commande publique) et, des propositions non conformes (irrégulière, inacceptable ou inappropriée) au sens de l'article R. 2152-1 du Code de la commande publique, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, par application des critères de sélection suivants :

CRITÈRES DE SÉLECTION	COEFFICIENTS DE PONDÉRATION
<b>1 - La valeur financière de l'offre appréciée selon :</b>	<b>40 %</b>
a) <u>DPGF</u>  Analyse du prix à partir du montant total HT figurant dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) apprécié au regard du montant de l'offre du candidat. Chaque offre sera affectée d'une note sur 20, attribuée selon la règle suivante : Note attribuée = $20 \times (\text{prix offre moins disante}/\text{prix offre notée})$	40 %
b) <u>DQE</u>  Analyse du prix à partir du montant total HT figurant dans le DQE, apprécié au regard du montant de l'offre du candidat. Chaque offre sera affectée d'une note sur 20, attribuée selon la règle suivante : ➤ Note attribuée = $20 \times (\text{prix offre moins disante}/\text{prix offre notée})$	

<b>2 La valeur technique de l'offre appréciée selon les sous-critères suivants :</b>	<b>50 %</b>
➤ a) <u>Moyens et organisation proposés</u> : qualité de l'accompagnement et des moyens mis à disposition pour l'accomplissement de la mission	10 %
➤ b) <u>Dispositions particulières de sécurité</u> (processus utilisés pour le repérage, sécurisation des sondages, MPC et EPI, etc.)	10 %
➤ c) <u>Pertinence de la méthodologie d'intervention</u> (Méthodologie d'intervention en site occupé, moyens de communication et d'organisation des missions, etc.)	30 %
<b>3 Les critères de délais</b>	<b>10 %</b>
➤ a) <u>Pertinence du planning proposé</u>	5 %
➤ b) <u>Dispositions proposées en cas de retard constaté sur le planning</u>	5 %

**La note définitive (maximum 100 points) d'une offre correspond à la somme des notes obtenues aux critères 1, 2 et 3.**

#### **Cohérence des prix / offre anormalement basse**

Si une offre paraît anormalement basse, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de la rejeter après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utiles et vérifié les justifications fournies (articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique).

#### **7.4 NÉGOCIATION**

Dans le cadre de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur informe les candidats qu'il se réserve le droit de recourir ou non à une phase de négociation, conformément à l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique

Dans ce cadre les candidats seront informés par voie de mail de l'engagement de cette phase. Le cas échéant, les candidats seront simultanément informés des détails relatifs à la procédure de négociation.

Dans le respect des principes de la commande publique les échanges durant cette phase seront formalisés et tracés.

#### **7.5 PRÉCISIONS ET MISE AU POINT**

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux soumissionnaires de préciser le contenu de leur offre.

Si nécessaire, il sera procédé, en accord avec le soumissionnaire retenu, à une ***mise au point*** des pièces du marché pour corriger les erreurs ou anomalies évidentes quant à l'offre de l'attributaire ou quant aux composantes du marché. Cette mise au point n'est en aucun cas une négociation de l'offre, ni un moyen de régulariser une modification des documents de la consultation.

Il ne s'agira pas non plus de modifications substantielles affectant le contenu des prestations ou leur nature.

Cette mise au point sera annexée à l'acte d'engagement.

## **ARTICLE 8- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **8.1 QUESTIONS SUR LA CONSULTATION**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé après identification le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 VISITE DU SITE**

Au stade de la consultation, la visite du site est obligatoire :

Cité administrative de Melun

24 Quai Hippolyte Rossignol

77000 Melun

Si le candidat a des questions à l'issue de la visite, celles-ci devront être envoyées via la plateforme d'achat indiquée à l'article 4.1

Les visites seront organisées sur les créneaux suivants :

- Le vendredi 13/12/2024 à 10h00
- Le mardi 17/12/2024 à 10h00

Les candidats devront impérativement confirmer leur présence par mail, au moins 48h à l'avance, à :

- [sgc-dit@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sgc-dit@seine-et-marne.gouv.fr)
- [sgc-marches-publics@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sgc-marches-publics@seine-et-marne.gouv.fr)
- [sgc-gestioncite@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sgc-gestioncite@seine-et-marne.gouv.fr)
- [o.schneider@groupeginger.com](mailto:o.schneider@groupeginger.com)

**Les entreprises soumissionnaires sont informées que la visite du site est obligatoire dans le cadre de la présente consultation. En conséquence, l'attestation de visite dûment signée devra impérativement être jointe à l'offre sous peine de voir celle-ci déclarée irrégulière.**

### **8.3 PROCÉDURES DE RECOURS**

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référendum pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal territorialement compétent soit :

Tribunal administratif de MELUN

43 Rue du Général de Gaulle

77000 MELUN

Téléphone : 01 60 56 66 30